

Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2020/2645(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme: ajout des Bahamas, de la Barbade, du Botswana, du Cambodge, du Ghana, de la Jamaïque, de Maurice, de la Mongolie, du Myanmar/de la Birmanie, du Nicaragua, du Panama et du Zimbabwe dans le tableau de l'annexe et la suppression de la Bosnie-Herzégovine, de l'Éthiopie, du Guyana, du Laos, de Sri Lanka et de la Tunisie dudit tableau</p>	
Complétant 2013/0025(COD)	
Sujet	
7.30.20 Lutte contre le terrorisme	
7.30.30.08 Evasion et blanchiment des capitaux	
Zone géographique	
Tunisie	
Myanmar	
Botswana	
Laos	
Barbade	
Bahamas	
Éthiopie	
Guyane	
Nicaragua	
Zimbabwe	
Maurice	
Ghana	
Sri Lanka	
Mongolie	
Jamaïque	
Cambodge	
Panama	
Bosnie-Herzégovine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission conjointe à fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	ECON Affaires économiques et monétaires		
	Libertés civiles, justice et affaires intérieures		
	LIBE Affaires économiques et monétaires		
	Libertés civiles, justice et affaires intérieures		

Événements clés			
07/05/2020	Publication du document de base non-législatif	C(2020)02801	

07/05/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 1 mois		
13/05/2020	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
13/05/2020	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
16/06/2020	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2020/2645(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	CJ12/9/02921

Portail de documentation

Document de base non législatif		C(2020)02801	07/05/2020	EC	
---------------------------------	--	------------------------------	------------	----	--